



Conditions Générales d'Achat

CGA

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGA ») sont applicables à l'ensemble des achats entre la Société HAUSWIRTH (et ses filiales), Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 20.000€, dont le siège social est situé au 4 rue de la Chapelle, 67250 Kutzenhausen, enregistré au RCS Strasbourg sous le numéro 829476605 (ci-après « la Société ») et ses Fournisseurs établis en France ou à l'étranger (ci-après « le fournisseur »).

ARTICLE 1 - L'acceptation de chaque ordre ou bon de commande comporte accord formel et sans réserve de chacune des clauses ci-dessous stipulées, que notre fournisseur s'engage à respecter, renonçant ainsi expressément à toutes clauses ou conditions contraires pouvant figurer sur ses tarifs, factures, devis, correspondances ou autres papiers de commerce. Des dérogations à nos conditions d'achats ne seront valables qu'à la condition que lesdites dérogations soient expressément confirmées par la Société.

ARTICLE 2 - Seules nos commandes écrites sont valables. Les commandes verbales et téléphoniques devront faire l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Chaque commande écrite devra préciser les prix convenus et les délais de livraison.

ARTICLE 3 - Les prix d'achats à la commande sont fermes et définitifs. Ils s'entendent, sauf stipulations contraires du fournisseur, franco d'emballage et de port.

ARTICLE 4 - Les marchandises ou fournitures à nous livrer doivent être conformes, d'une part aux spécifications de nos bons de commande et/ou du cahier des charges, et d'autre part, aux dispositions de la législation française en vigueur, notamment en matière de répression des fraudes, de réglementation des douanes, de normes d'hygiène et de sécurité, ainsi qu'à celles relatives aux marques, modèles, dessins et brevets. Cette énumération n'est pas limitative mais seulement indicative. Toutes infractions relevées seront à la charge du fournisseur dont la responsabilité civile et pénale sera seule engagée.

ARTICLE 5 - Chaque commande doit être livrée dans sa totalité en une seule fois, sans fractionnement, sauf accord préalable et spécifique de la Société. La date de livraison demandée pour chaque commande est la date d'arrivée des marchandises en nos locaux. Notre Société se réserve formellement le droit de refuser les marchandises dans les cas suivants, et ce, par simple lettre recommandée ou mail avec accusé de réception :

- non-respect des dates de livraison,
- marchandises reçues sans bordereau de livraison,
- livraison incomplète, sauf convention contraire.

Tous les retours de marchandises auront lieu aux frais, risques et périls du fournisseur. Les frais supplémentaires tel que, notamment, stockage en entrepôts à notre Société, etc., pour toute cause qui serait imputable au fournisseur, seront entièrement supportés par lui. Il est en outre précisé que les retards occasionnés par le retour de marchandises pourront le cas échéant ouvrir droit à dommages et intérêts tels que prévus à l'article 6. Toute livraison doit être faite aux lieux spécifiés sur le bon de commande, réception ouverte de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h, du lundi au vendredi inclus, jours fériés exceptés ou sur rendez-vous.

ARTICLE 6 - Le non-respect, par le fournisseur, de la date de livraison convenue l'expose au refus total ou partiel de la marchandise et à son renvoi à ses frais, risques et périls, et à l'annulation pure et simple de la commande. Les livraisons ne pourront être effectuées avant la date convenue à la commande sans notre accord préalable et express. Tout retard de livraison pourra ouvrir droit à dommages et intérêts au profit la Société, que la commande ait été ou non résiliée par lui, en réparation du préjudice commercial et du manque à gagner dont celui-ci aura été privé ainsi que de tout autres frais et surcoûts imputables au retard. En cas d'acceptation de la livraison par la Société malgré le retard, s'il est supérieur à une semaine, entraînera en tout état de cause une pénalité à la charge du fournisseur égale à 1 % du montant de la facture globale notamment due, par jour de retard, tous autres droits restant réservés, comme prévu au paragraphe ci-dessus.

ARTICLE 7 - Toute marchandise non conforme ou défectueuse pourra être rendue au fournisseur, sans limitation de délai et lui sera alors retournée en port dû à ses risques et périls, indépendamment de la responsabilité du fournisseur et du préjudice direct et/ou indirect que pourrait subir la Société du fait que l'emploi d'une marchandise non conforme et les dommages et intérêts qui en résulteraient, les marchandises non conformes devront en tout état de cause et selon notre choix, soit être remplacées gratuitement dans les meilleurs délais, soit donner lieu à l'établissement d'un avoir correspondant au retour de marchandise.

ARTICLE 8 - Les factures doivent parvenir en deux exemplaires et rappeler obligatoirement le numéro de la commande, le nombre d'articles, les dates et références du bordereau de livraison ainsi que le prix détaillé.

ARTICLE 9 - La Société n'accepte pas d'envois contre remboursement. Tous les paiements sont effectués à 60 jours sous réserve de conformité des marchandises et factures aux spécifications et clauses de la commande. Les factures sont à adresser au siège social de la Société par mail à finance@hauswirthsas.com. La Société se réserve expressément la possibilité de retenir d'office lors du règlement des factures de ses fournisseurs, les sommes dont ceux-ci pourraient lui être redevable, et ce, à quelque titre que ce soit (notamment pénalités de retard).

ARTICLE 10 - Les documentations de toute nature, tels que plan, modèles, outillage, échantillons, etc. confiées à nos fournisseurs, leur sont remises à titre confidentiel et ne pourront ni être divulguées à des tiers, ni être reproduites et demeurer la propriété de la Société. Les fournisseurs s'engagent à faire respecter cette disposition par leurs préposés.

ARTICLE 11 - En cas d'acceptation formelle et implicite par la Société d'une clause de réserve de propriété, aucun transfert de risques ne peut nous être opposé. Notre fournisseur restera responsable de la marchandise vendue jusqu'au paiement complet du prix par celle-ci. Les risques sont donc mis à la charge du fournisseur jusqu'au transfert de propriété, et ce, en application du principe légal selon lequel les risques suivent la propriété.

ARTICLE 12 - Les présentes CGA sont en langue Française et sont soumises à la loi française. Nonobstant toutes stipulations contraires, les tribunaux du ressort du siège social de la Société seront seuls compétents pour connaître de tout litige pouvant survenir quant à la conclusion ou l'exécution des conventions conclues avec nous, et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Il est expressément stipulé que toutes clauses imprimées en marge ou dans le corps des lettres ou feuilles de commande de l'acheteur et contraire aux clauses générales ci-dessus, ne peuvent nous être opposées si elles n'ont pas fait l'objet d'un accord écrit, préalable et spécial.